



vice caché isolation des combles

Par **davidb**, le **19/08/2009** à **18:03**

Bonjour,

En 2007, nous avons acheté un pavillon individuel construit en 2000. Le précédent propriétaire a réalisé l'aménagement des combles en 2004.

Cet été avec les fortes chaleurs nous ne pouvons pas monter à l'étage. Le matin, la température est de 22° et elle monte jusqu'à 35° en journée. Trouvant qu'un tel différentiel était embêtant, j'ai démonté le cache d'accès aux combles et après avoir retiré un morceau de laine de verre (qui se trouvait juste derrière... il n'y avait que ce bout de 1mx0,5m) je me suis aperçu que toute l'isolation était réalisé dans un isolant réfléchissant mince.

D'après mes recherches, l'aménagement de ces combles devrait répondre aux normes de la rt2000 et je me demande si ce produit isolant est bien conforme aux prescriptions.... j'avoue que j'ai un peu de mal à y croire vue la chaleur.

Si des fois ce produit ne répond pas à la norme rt2000, est-il possible de se retourner vers le vendeur de la maison (vice caché) et quelle est la démarche à suivre?

Merci d'avance de vos réponses.

David